

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DELIBERATION 2023\_15**

Nombre de membres 10  
En exercice : 10  
Présents : 8

Excusé :  
Absents : 0  
Pouvoir : 2

Date de la convocation : 25 mai 2023  
Date d'affichage : 30 mai 2023

**VALIDATION DE L'ENTREPRISE RETENUE POUR LE  
MARCHE « ENFOUISSEMENT DE LA FIBRE »**

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi premier juin à vingt heures trente, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude REILHES, Maire.

Présents : M. Claude REILHES, Mme Sandrine NARDI, M. Sébastien LANGE, Mme Ninoslava BOZOVIC, M. Christophe BOYER, Mme Stéphanie GRECARD, Mme Maryse TEQUI, M. Stéphane ROUX

Pouvoir : M. MIRATON Didier donne procuration à M. Claude REILHES

M. WEISSE donne procuration à Mme Maryse TEQUI

Secrétaire de séance : Maryse TEQUI

o O o

À l'examen des offres relatives à la consultation concernant l'enfouissement du réseau fibre optique sur la commune de Maurens-Scopont, nous avons pu étudier 3 propositions.

- SPIE CITY
- BRESSOLES Travaux Publics
- STPR

L'offre retenue et qui a remporté le marché est l'entreprise STPR de Marssac sur Tarn. Son offre est d'un montant de 237 684,00 € HT (base + option 1 + option 2 + option 3 + option 4) pour l'enfouissement du réseau fibre optique sur la commune de Maurens-Scopont.

M. le Maire demande donc au conseil de valider cette offre par une délibération.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité de

- valider l'entreprise STPR pour un montant de 237 684.00€ HT
- autoriser le Maire a signé tous documents nécessaire à ce dossier

Fait et délibéré à Maurens-Scopont, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme.

Secrétaire de séance



86  
Le Maire,  
Claude REILHES

